



Communauté de communes du Canton de Semur-en-Brionnais

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) APPROBATION

Annexe 9 - CAHIER DES PRESCRIPTIONS MATÉRIAUX ET COULEURS

Élaboration du PLUi prescrite le	12 octobre 2015
Arrêt du projet de l'élaboration du PLUi le	13 mai 2019

Vu pour être annexé
à notre délibération en date du
Le Président,





2019

Le Pôle d'Equilibre Territorial (PETR) du Pays Charolais-Brionnais porte candidature pour son paysage culturel, au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans cette dynamique, la Communauté de communes de Semur en Brionnais souhaite se doter d'une charte chromatique. Cette charte harmonise la question de la couleur du bâti, et participe ainsi à préserver la qualité de l'environnement paysager.

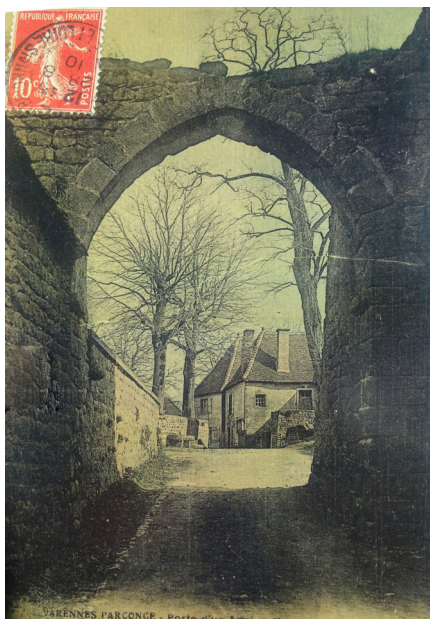
Les mots clefs sont **INTEMPORALITE - VALORISER - PROTÉGER**

Ayant choisi de préserver un ensemble de valeurs propres à la Communauté de communes de Semur en Brionnais, ce système prend en compte les valeurs patrimoniales, historiques, paysagères et environnementales.

Ce nuancier a été réalisé à partir de relevés chromatiques des teintes des matériaux locaux. C'est à partir de ces échantillons complétés des relevés de l'existant, dans les centres villages et dans les campagnes qu'a été défini la base du nuancier pour la Palette Globale (Façades murs, modénatures).

La Palette Ponctuelle (menuiseries, volets, serrureries), quant à elle, s'appuie sur des valeurs traditionnelles claires ou foncées, enrichie de teintes plus contemporaines des références du Nuancier RAL.

Vous trouverez à suivre, les éléments de discernement pour vos choix d'harmonies. Il appartient à chacun d'entrer dans cette dynamique collective qui fédère et valorise notre environnement.



Pour une juste intégration du bâti dans le paysage il convient de prendre en compte deux niveaux de perception et de les satisfaire.

- . La vision lointaine ou globale
- . La vision proche ou élémentaire

La Vision lointaine ou globale , c'est d'elle que dépend la qualité des couleurs du paysage. La perception de la couleur ne doit pas être forte et doit se fondre dans le paysage.

Le paysage verdoyant, de bocage et de vastes herbages, offre de larges panoramas. La qualité et l'équilibre des paysages sont une valeur remarquable. Il s'écrit, une véritable identité autour de différentes qualités de vert.

Ce paysage est ponctué de troupeaux de vaches de race Charolaise, leur couleur claire se détache fortement et devient ainsi la référence la plus claire. Le bâti ne doit pas lui faire concurrence.

La vision proche ou élémentaire met en valeur le détail, les matériaux comme les pierres(base des constructions) et les structures du bâti. La lecture est plus détaillée et la couleur s'affirme davantage.



Pour satisfaire les deux niveaux de perception, il convient de prendre en compte les données environnementales, ainsi que le caractère des édifices.

La plupart des couleurs du paysage sont considérées comme impermanentes. Les saisons en modifient l'intensité lumineuse, et renouvellent la végétation.

Ce sont donc les couleurs permanentes, couleurs des sables et pierres dans un premier temps et couleurs de l'architecture locale dans un second temps, qui servent de socle au nuancier. En conséquence, ces couleurs s'intègrent sans difficultés dans le paysage. Elles apportent une harmonie chromatique à l'ensemble des façades, favorisant une perception globale harmonieuse.



Echantillons de terres et sables



ATTENTION Les façades sont prévues pour être enduites. Si la pierre reste apparente elle doit être protégée par un joint très couvrant, dit enduit à pierre vue

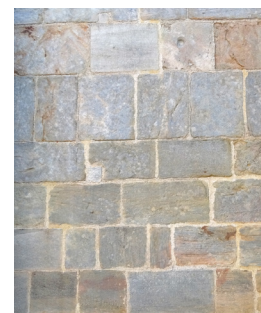
Il est important de tenir compte du type de pierre pour choisir le type d'enduit ou de joint. Les enduits sont initialement réservés à l'habitation des hommes, les façades à « pierre-vue » pour les étables, grange, pignon aveugle. L'enduit joue un rôle de protection, isolant le mur en moellons de l'humidité. La mise à nu d'une façade peut conduire à des désordres très importants



Tout venant à pierre vue
enduit garnissant.



Tout venant à pierre vue



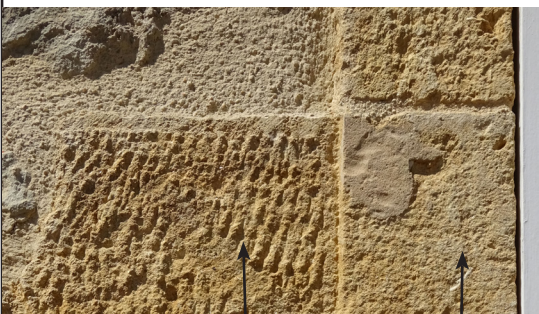
Moellons taillés à
jointement

PRÉCONISATIONS

- 1) En cas de pierres apparentes l'enduit est assorti à la pierre, claire ou foncée, ou légèrement colorée.
- 2) Plus le mur est constitué de pierres tout venant, de moellons plus ou moins taillés ou de galets, plus l'enduit doit être garnissant

ATTENTION.

Il convient de bien identifier la pierre initialement prévue pour rester visible. En ce qui concerne les encadrements de baies ou les chaînes d'angle, si la pierre présente une épaisseur, alors l'enduit doit venir jusqu'à affleurement.



Pierre bouchardée
à enduire

Pierre lisse et en
relief, peut rester
visible



Tout venant à enduire
Les différents matériaux indiquent la nécessité d'un recouvrement par enduit.



Un bâtiment fait partie d'un contexte, il est souhaitable pour une bonne intégration d'observer le paysage et les édifices proches, de tenir compte des dominantes, des valeurs et des ambiances chromatiques.

De façon générale: Les façades sont de valeurs: moyen clair à moyen foncé, les menuiseries sont soit claires soit foncées, pas de tons moyens.

Les façades blanches sont interdites. Les sables locaux teignent les façades dans des tons beige rosé, et les encadrements en ton ocre jaune. Cette harmonie est typique de la communauté de communes.



PRÉCONISATIONS

Quelques règles pour hiérarchiser ses choix:

- 1 - Tenir compte de l'environnement dans lequel le bâti s'insère, environnement naturel et teintes du bâti voisin
- 2 - Choix de la couleur de toiture même critère de choix.
- 3- Choix de la couleur du fond de façade. Tenir compte du style, des éléments constructifs déjà présents, (pierre, bois).
- 4 - Choix des menuiseries.
- 5- Choix des éléments spécifiques, bardage, modénature, serrurerie, sous face des toitures...

Les pétitionnaires devront ensuite choisir des équivalences dans des nuanciers de fabricants. Ce sont les références «fabricant» + la cotation du nuancier, qui seront indiquées sur le permis de construire.

La toiture est considérée comme la 5^e façade. Comme pour les autres éléments de choix la couleur **et la forme s'apprécieront au regard de l'environnement.**



To01 S 6030 Y70R	To02 S 7020 Y70R	To03 S 7010 Y70R
To04 S 5030 Y60R	To05 S 4030 Y60R	To06 S 3040 Y60R



PRÉCONISATIONS

- 1) Les toitures en tuiles sont d'aspect uni.
- 2) Les teintes terre cuite sont : Brun-rouge à **marron orangé**.
- 3) Les tuiles sont plates de préférence. **Les autres tuiles peuvent être autorisées de façon à avoir une certaine harmonie avec l'existant ou les constructions voisines**

ATTENTION

Un effet visuel nuancé est possible pour cause de réemploi de tuiles anciennes
Ne pas mélanger des teintes différentes sur les différentes pentes d'un même toit.
La couleur s'apprécie au regard de l'environnement

La nomenclature à reporter est la référence: **To XX** (Toiture)

LES EFFETS DE SURFACES ET LES VALEURS DE LA COMPOSITION.

Le relief et la matière du support vont influencer la valeur (luminosité) de la couleur. Il faudra en tenir compte au moment du choix des enduits. La couleur est très changeante suivant la peau de la façade et la lumière. Il convient de vérifier par un échantillonnage en pied de façade la couleur choisie. Cela permettra de la confronter sur différents horaires, à son environnement, et aux éléments conservés, type pierre. L'appréciation des couleurs et valeurs se fait par contraste avec les autres éléments de la composition.

ÉQUILIBRER LES VALEURS. A distance, on perçoit en premier la valeur, avant la couleur. Une teinte trop claire crée un contraste paysager trop fort. Pour une juste harmonie il convient d'équilibrer les valeurs, en les répartissant sur la façade et les différents éléments qui la composent :

En raison de la pente, le toit participe à l'écriture de la façade. Il est la valeur foncée permanente. Dans la Communauté de communes, les fonds de façades sont d'une valeur moyen claire à moyen, les menuiseries pourront être soit claires soit foncées. La différence entre fond de façade et modénature, lorsqu'elle existe, est faible, et les valeurs proches



Fond de façade: moyen
encadrement : moyen
volets: foncée



Fond de façade: claire
encadrement : claire
volets: clairs



Fond de façade: moyen
encadrement : moyen
volets: foncé

PRÉCONISATIONS

- 1 - Un enduit lisse réfléchit la lumière et fait percevoir la couleur plus claire et plus colorée (saturée) qu'un support rugueux et texturé.
- 2 - Les choix feront l'objet d'échantillons en grand format d'au moins 1m² bien avant le début des travaux. Ils seront réalisés à proximité des matériaux conservés, type pierres.
- 3- Les enduits talochés fins et grattés fin sont à privilégier.
- 4- Les enduits rustiques écrasés sont interdits
- 5- Le blanc est interdit

Les modénatures et chaînages d'angle sont liés au type d'architecture. Il ne faut pas systématiser les effets par des encadrements de largeur identique. Il faut se référer au style du bâtiment, à son environnement.

L'encadrement peut éventuellement être redessiné en peinture ou par un marquage lisse de l'enduit.

Pas d'encadrement



Encadrement peint



Encadrement avec badigeon, en retrait



PRÉCONISATIONS



Par principe, un encadrement de fenêtre est rectiligne et ne doit en aucun cas suivre une forme aléatoire, sauf pour évoquer l'usure de l'enduit. Auquel cas il ne doit pas apparaître de sur-épaisseur.

Encadrement fondu dans l'enduit pierre vue



Encadrement à moulure



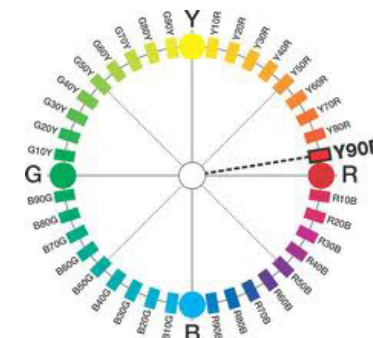
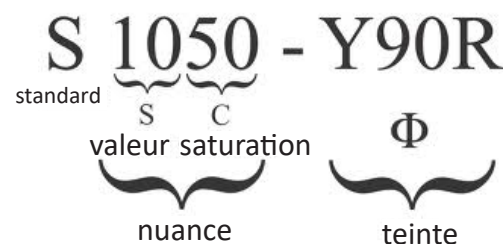
Encadrement brique décorative



UNE COULEUR SE DÉFINIT AUTOUR DE TROIS COMPOSANTES:

Les nuanciers communaux seront identifiés dans le système de classification des couleurs du système NCS. Dans ce système une couleur est codée à partir de trois composantes:

- . La valeur (claire ou foncée)
- . La saturation (vive ou grisée)
- . La teinte (Le nom de la couleur)

**Points de repères:**

Le blanc a pour code S 0500-N, un gris très clair, S 1500-N, un gris moyen, S 3000-N, jusqu'au noir qui a pour code S 9000-N.

Les Nuanciers s'organisent autour de trois palettes

- **La palette globale:** qui concerne les surfaces les plus importantes du bâti; fond de façade, murs, modénature. Elle déterminera la dominante chromatique.

- **La palette ponctuelle:** qui concerne les plus petites surfaces; menuiseries (portes, volets, fenêtres), bardages, serrureries. Elle concerne les éléments secondaires, qui viennent «ponctuer», enrichir et compléter la palette globale. **Elle concerne aussi les bardage bois lazurés ou peints**

- **La palette toiture:** qui concerne les toitures en tuiles de terre cuite.

- **La palette bâtiments agricoles et industriels:** concerne les bardages en tôle bac acier

PRÉCONISATIONS

- 1) Une couleur ne se choisit jamais isolée ou éloignée des teintes avec qui elle sera en contact. Pierre, voisinage, environnement...
- 2) Le blanc a un impact trop fort dans le paysage. Pas d'utilisation de blanc en façade ni en modénature.
- 3) Les tons en façade seront de moyen clair à moyen foncé.
- 2) Les tons les plus jaunes sont à utiliser pour les modénatures, encadrements, et chaines d'angle.
- 4) Les tons trop saturés sont proscrits en façade.

ATTENTION

Dans un nuancier une tonalité semble toujours plus foncée et moins vive que sur le mur.

L'harmonie à privilégier est le camaïeu dans des tons naturels. Cette harmonie se fait avec une teinte en ton sur ton, se déclinant du clair au foncé. Les volets et menuiseries claires sont blanc cassé ou bien gris légèrement coloré.

PRÉCONISATIONS

1- Harmonie principale est l'harmonie de camaïeu ou ton sur ton.

2- Le choix de la couleur des volets, menuiseries, et serrureries intervient après celle de la façade.

Les volets devront:

- Être foncés ou clairs. Pas de tons moyens
- Être peu saturés (ton plus gris)
- Les teintes de rouges sont les seules saturations autorisées.

4- Volets et menuiseries seront dans des tons identiques ou proches. En cas de fenêtres PVC blanches, les volets seront clairs mais pas blancs.

5- Volets et menuiseries **peuvent être peints ou lazurés.**

3- Les serrureries en premier plan (garde corps, barreaudage) sont de la valeur la plus foncée.



Les portes doivent être différentes des autres éléments de menuiserie.



PRÉCONISATIONS

- 1- La porte d'entrée a un rôle unique par rapport aux autres éléments de la façade, son traitement marquera cette différence.
- 2- Le blanc est interdit pour les portes d'entrée
- 3- La porte d'entrée sera en bois vernis ou lasuré, peinte ou en métal laqué.
- 4- Sa couleur sera différente (en couleur ou en valeur) des volets.



Le nuancier s'organise autour de trois palettes.

- **La palette globale:** qui concerne les surfaces les plus importantes du bâti; fond de façade, mur, modénature. Elle déterminera la dominante chromatique.

- **La palette ponctuelle:** qui concerne les plus petites surfaces, menuiseries (portes, volets, fenêtres), bardages, serrureries. Elle concerne les éléments secondaires, qui viennent «ponctuer», enrichir et compléter la palette globale.

- **La palette toiture:** qui concerne les toitures en tuiles de terre cuite.

- **La palette bâtiments agricoles et industriels:** bardage tôle bac acier

Attention:

- Veuillez tenir compte du fait, que suivant l'écran ou l'impression, les couleurs représentées peuvent varier dans leur version originale! Nous vous recommandons de consulter en mairie le nuancier communal qui est le seul référent visuel.

La palette ponctuelle de 27 teintes recapitule les teintes naturelles des tons beige rosé des couleurs de sables et des tons jaune de très clair à plus saturé de la pierre jaune. Les encadrements ne feront appel qu'aux couleurs ayant une teneur de jaune. On trouvera aussi des tons foncés en lien avec le grès.

Attention:

- Veuillez tenir compte du fait que, suivant l'écran ou l'impression, les couleurs représentées peuvent varier dans leur version originale! Nous vous recommandons de consulter en mairie le nuancier communal qui est le seul référent visuel.

						
Fa 01 S 2005 Y20R	Fa 02 S 2010 Y30R	Fa 03 S 1010 Y30R	Fa 04 S 1510 Y30R	Fa 05 S 2010 Y50R	Fa 06 S 2020 Y40R	Fa 07 S 2020 Y10R
						
Fa 08 S 2020 Y30R	Fa 09 S 3030 Y20R	Fa 10 S 2030 Y20R	Fa 11 S 3020 Y20R	Fa 12 S 2030 Y30R	Fa 13 S 3030 Y40R	Fa 14 S 3020 Y40R
						
Fa 15 S 4020 Y30R	Fa 16 S 3020 Y30R	Fa 17 S 2015 Y40R	Fa 18 S 3030 Y30R	Fa 19 S 2020 Y50R	Fa 20 S 3010 Y40R	Fa 21 S 3010 Y30R
						
Fa 22 S 2010 Y40R	Fa 23 S 2005 Y40R	Fa 24 S 2010 Y20R	Fa 25 S 5020 Y10R	Fa 26 S 5020 Y40R	Fa 27 S 5010 Y30R	

PRÉCONISATIONS

Les tons
Fa01, Fa03, Fa04, Fa23 et Fa24
ne sont pas autorisés pour
l'habitat isolé.

La nomenclature à reporter
est la référence: **Fa XX** (Fa-
çade) Voir en Mairie le tableau
des équivalences fabricants

CAS PARTICULIER

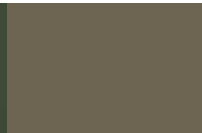
**Les façades bois et les habillages
bois**
seront laissées en bois naturel ou
traitées dans une couleur choisie
dans la palette ponctuelle.

Les bâtiments agricoles ou industriels, étant différents de l'habitat du fait de leurs dimensions et de leur parement en tôle, il convient d'éviter les contrastes avec le paysage et ses tons vert.

Le bâtiment doit disparaître dans le paysage, on privilégiera les tons vert et ocre.

Attention:

- Veuillez tenir compte du fait que, suivant l'écran ou l'impression, les couleurs représentées peuvent varier dans leur version originale! Nous vous recommandons de consulter en mairie le nuancier communal qui est le seul référent visuel.

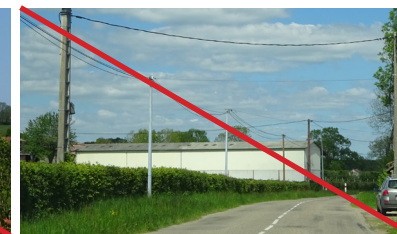
									
Ba 01 RAL 7021	Ba 02 RAL 6020	Ba 03 RAL 7006	Ba 04 RAL 7032	Ba 05 S 6010 G30Y	Ba 06 S 4020 G30Y	Ba 07 S 7010 G10Y	Ba 08 S 7020 G30Y	Ba 09 RAL 6011	Ba 10 RAL 7022



PRÉCONISATIONS

Les tons
foncés disparaissent mieux dans le paysage que les tons clairs
Les toitures rouges sont interdites

La nomenclature à reporter est la référence:
Ba XX (Bardage)



La palette ponctuelle fait appel à des tons soit clairs, des blancs cassés et gris à peine saturés, d'une part, et des tons foncés d'autres parts: gamme de marron désaturé, et des gammes de rouge.

Le blanc est interdit. Il existe un ton RAL blanc cassé à privilégier: RAL 1013

Attention:

- Veuillez tenir compte du fait que, suivant l'écran ou l'impression, les couleurs représentées peuvent varier dans leur version originale! Nous vous recommandons de consulter en mairie le nuancier communal qui est le seul référent visuel.

Me01 S 3050 Y80R	Me02 S 4040 Y70R	Me03 RAL 8004	Me04 S 4550 Y50R	Me05 NCS 4040 R	Me06 RAL 3009
Me07 RAL 8015	Me08 RAL 8017	Me09 RAL 7043	Me10 RAL 7016	Me11 RAL 7022	Me12 RAL 8022
Me13 RAL 7002	Me14 S 3010 Y20r	Me15 RAL 7038	Me16 S 2502 Y	Me17 S 2005 Y40R	Me18 S 1505 Y10R
Me19 S 2005 G70Y	Me20 S 1005 Y20R	Me21 S 2010 Y20R	Me22 S 1005 Y30R	Me23 RAL 1013	

PRÉCONISATIONS

Volets et menuiseries seront dans des tons identiques ou proches. En cas de fenêtres PVC blanches les volets seront clairs mais pas blanc.

La nomenclature à reporter est la référence: **Me XX** (Menuiserie) Voir en Mairie tableau des équivalences fabricants

Pour 5 kg (environ 15m2) :

- 3,2 litres d'eau
- 260 g de farine
- 1 kg de pigment (max)
- 100 g de sulfate de fer (si extérieurs)
- 0,4 litre d'huile de lin
- 40 ml de savon liquide

- 1- Diluer la farine dans une partie de l'eau froide
- 2- Faire bouillir le reste de l'eau
- 3- Verser la farine diluée et cuire en mélangeant 15 minutes
- 4- Ajouter le pigment et le sulfate de fer ; cuire 15 minutes
- 5- Ajouter l'huile de lin ; cuire 15 minutes
- 6- Ajouter le savon liquide pour émulsion de l'huile de lin



Pigment Ocre Rouge de Bourgogne
(Puisaye)

RECETTE DE L'OCRE : RECETTE DU GUIDE ILLUSTRÉ «LES CAHIERS DE TERRES ET COULEURS» DE CLÉMENT FÉRON

Pour 15 m2 ; 3 litres ; 30 € environ

- 1,5 litres d'eau
- 1 litre de liant vinylique ou acrylique
- 1 cl de savon liquide
- 2,5 kg d'ocre

- 1- Préparer 1,5 litres d'eau avec le savon liquide
- 2- Incorporer peu à peu 2,5 kg d'ocre en malaxant vivement
- 3- Ajouter le liant vinylique et mélanger parfaitement



Pigment Hématite de Bourgogne



Communauté de Communes
Canton de Semur en Brionnais
Rue des Ebaulais
71800 Saint Christophe en Brionnais
FRANCE
Tel +33 (0)3 85 25 86 47
contact@ccsemur.fr

Véronique Godefroy
Coloriste en Architecture



Tel: 04.78.33.31.33

6b rue du Docteur Terver 69130 Ecully
veronique.godefroy@godefroyarchitectes.com

Briant

Mardi 14h-18h
jeudi 14h-18h
Tel 03 85 25 83 58
mairie.briant@wanadoo.fr

Fleury la Montagne

Le mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 14h
Les 1er et 3ème samedi
du mois de 9h à 12h
Les 2ème, 4ème et éventuellement
5ème mercredi du mois de 12h à 15h
Tel 03 85 84 03 85
mairiedefleury@wanadoo.fr

Iguerande

Lundi : 8h30-12h / 13h30-17h
mardi : 8h30-12h
mercredi : 8h30-12h
jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h
vend : 8h30-12h / 13h30-17h
samedi : 8h30-12h
Tel 03 85 84 07 14
mairie.iguerande@wanadoo.fr

Ligny en Brionnais

Mardi: 09:00 à 12:00
Samedi: 09:00 à 12:00
mairie.lignyenbrionnais@wanadoo.fr

Mailly

mardi : de 08h00 à 12h00
vendredi : de 08h30 à 15h30
Tel 03 85 84 00 59
mairiemailly71@wanadoo.fr

Oyé

mardi : de 09h30 à 12h00
vendredi : de 14h30 à 17h30
Tel: 03 85 25 83 39
mairie.oye@wanadoo.fr

St Bonnet de Cray

mardi : de 13h00 à 17h00
Du jeudi au vendredi : de 09h00 à 12h00
Tel 03 85 25 13 72
mairie.stbonnetdecray@wanadoo.fr

St Christophe en Brionnais

mardi : de 14h00 à 17h00
mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Du jeudi au vendredi : de 14h00 à 17h00
Tel 03 85 25 82 16
mairie@stchristophe-brionnais.fr

St Didier en Brionnais

Mardi: 09:00 à 12:00
Samedi: 09:00 à 12:00
mairiedesaintdidierenbrionnais@wanadoo.fr

Sainte Foy

Le lundi : de 14h00 à 17h00
Le jeudi : de 09h00 à 12h00
Tel 03 85 25 81 61
mairie-stefoy2@wanadoo.fr

St Julien de Jonzy

Lundi: 09:00 à 12:00
Jeudi: 09:00 à 12:00
Tel 03 85 84 01 90
st-julien-jonzy@wanadoo.fr

Sarry

mardi : de 13h30 à 16h30
vendredi : de 13h30 à 16h30
Tel 03 85 25 02 40
mairiedesarry@wanadoo.fr

Semur en Brionnais

lundi et mardi : de 09h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
mercredi : de 09h30 à 11h30
jeudi : de 09h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
vendredi : de 09h30 à 11h30
Tel 03 85 25 02 94
mairie.semur.en.brionnais@wanadoo.fr

Varenne L'Arconce

lundi : de 09h30 à 12h00
mercredi : de 15h30 à 18h00
Tel 03 85 25 84 23
varennelarconce@gmail.com